

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 9 décembre 2025

Date de convocation : 5 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 10 absents : 10
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 10 décembre 2025		

OBJET : Fonds de concours pour des travaux d'éclairage public et d'électrification

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le NEUF du mois de DÉCEMBRE, mardi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, à la RESE, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 5 décembre 2025. Cette convocation a fait suite à une convocation du 28 novembre pour le 5 décembre, où le quorum de 11 élus n'a pas été réuni.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PRROUTEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, qualifiés pour statuer, en l'absence de quorum observé le 5 décembre 2025.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Jean-Luc FOURRÉ, Mme Lydie DEMENÉ, Vice-présidents, M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Jean-Marie PETIT, Julien DURESSAY et Franck PETITEUIL.

M. Sylvain L'ESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité

(38)

M. le Président rappelle que, depuis le courant de l'année 2024, les communes doivent progressivement comptabiliser en section de fonctionnement de leur budget les contributions qu'elles versent au SDEER pour des travaux neufs d'éclairage public et les travaux d'électrification (jusqu'alors, les écritures étaient faites en section d'investissement).

Cependant, l'article L5212-26 du CGCT, introduit par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi « NOME »), rend possible la

comptabilisation de certaines dépenses en section d'investissement par les communes : le CGCT prévoit que les syndicats d'énergie peuvent percevoir des fonds de concours de la part de leurs communes membres « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ». Le CGCT précise toutefois que « le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ».

M. le Président rappelle que, pour ce qui concerne les travaux éligibles – la modernisation du parc d'éclairage public ou les travaux sur le réseau public d'électricité, notamment – le Comité syndical a, le 8 avril 2024, délégué au Bureau les délibérations concordant à celles des communes membres pour permettre au SDEER de percevoir les fonds de concours.

Le Comité syndical ayant décidé un montant plancher de 3 000 euros HT pour les fonds de concours, il apparaît que les dossiers suivants, qui n'ont pas encore fait l'objet de titres de recette présentés aux communes, sont éligibles :

- Electrification :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Montant (euros HT)	Part communale éligible (*)
ER415-1005	Saintes	Rue du Pont-Amilion	146 044,90	87 626,94
		Total	146 044,90	87 626,94

(*) plafonnée par la contribution appelée, déduction faite de la participation du SDEER.

- Eclairage public :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Montant (euros HT)	Part communale éligible (*)
EP036-1025	Beaugeay	Travaux annexes d'éclairage public – Les Hautes Boudonnières	10 627,47	5 313,73
EP036-1026	Beaugeay	Reprise de l'éclairage public – Les Hautes Boudonnières (17 candélabres)	30 776,36	15 388,18
EP058-1151	Bourcefranc-le-Chapus	Modernisation de l'éclairage du terrain de football (8 projecteurs LED)	16 288,99	8 144,49
EP078-1019	Chadenac	Travaux annexes d'éclairage public – Bourg (T1 : mairie / D146E2)	7 589,83	3 794,91
EP104-1043	Chevanceaux	Modernisation de l'éclairage public (passage en lampes LED) – Ensemble de la commune (204 luminaires)	16 004,98	8 002,49
EP188-1026	Haimps	Travaux annexes d'éclairage public – Rue de la Maison Brûlée	8 828,64	4 414,32
EP197-1200	Jonzac	Travaux annexes d'éclairage public – Avenue Monseigneur Chauvin	14 504,63	7 252,31
EP197-1252	Jonzac	Modernisation de l'éclairage du stade Jean-Claude Texier – Avenue des Poilus (12 projecteurs)	28 647,49	14 323,74

Nº de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Montant (euros HT)	Part communale éligible (*)
EP197-1253	Jonzac	Modernisation de l'éclairage du stade municipal Henry Chat-Locussol – Avenue Chanzy (16 projecteurs)	39 668,24	19 834,12
EP197-1257	Jonzac	Reprise de l'éclairage public – Avenue Monseigneur Chauvin (16 candélabres)	46 636,90	23 318,45
EP219-1208	Marennes-Hiers-Brouage	Reprise de l'éclairage public – Rue du Docteur Roux (12 candélabres)	32 959,43	16 479,71
EP241-1055	Montguyon	Modernisation de l'éclairage public – Place de la Mairie (1 candélabre triple)	6 925,85	3 462,92
EP242-1030	Montils	Travaux annexes d'éclairage public – D'Averton à la Maisonnnette	13 769,35	6 884,67
EP283-1197	Pons	Modernisation de l'éclairage du terrain de football annexe – Route de Jonzac (4 projecteurs)	9 113,58	4 556,79
EP297-1150	Rivedoux-Plage	Modernisation de l'éclairage public – Rue des Sternes (4 candélabres)	11 646,75	5 823,37
EP298-1024	Rioux	Remplacement de 3 luminaires vétustes – Rue du Moulin	2 250,71	1 125,35
EP298-1035	Rioux	Modernisation de l'éclairage public – Rue de la Chadenne (2 candélabres)	5 554,79	2 777,39
EP315-1051	St-Christophe	Travaux annexes d'éclairage public – La Martinière	26 560,46	13 280,23
EP315-1054	St-Christophe	Reprise de l'éclairage public – La Martinière (10 candélabres)	16 964,91	8 482,45
EP460-1024	Varzay	Remplacement de 8 projecteurs encastrés vétustes – Église	10 524,69	5 262,34
EP465-1038	La Vergne	Reprise de l'éclairage public – Chemin du Boulet (5 candélabres)	10 815,59	5 407,79
EP465-1039	La Vergne	Travaux annexes d'éclairage public – Chemin du Boulet	4 973,33	2 486,66
Total		371 632,97	185 816,41	

(*) plafonnée par la contribution appelée, déduction faite de la participation du SDEER.

Monsieur le Président propose au Bureau de permettre aux communes concernées d'honorer leur contribution par le moyen de fonds de concours.

23 20

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Accepte que le SDEER perçoive des fonds de concours pour les projets et montants qui lui ont été présentés ;

2 - Demande que M. le Président fasse part de la présente décision aux communes concernées, chacune pour ce qui les concerne ;

2 - Mandate M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer tout document ou toute convention permettant la mise en œuvre des fonds de concours pour les projets et montants qui lui ont été présentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE,*